



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/09/16/5

portant sur

LA REVISION DE L'ANNEXE 8 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CCINCA

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 16 septembre 2024

PARTICIPANTS

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GINO Bertrand, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

46 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GOLDNADEL Franck, MASSÉ Philippe, SABATIER Marion, THEIS James, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LEVI Jean-Pierre, PUY Michel, RAPIOR Blaise, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, MANE Jean, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, **Membres Élus Titulaires.**

Messieurs EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, IVALDI Dominique, LABAT André, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, **Membres Associés**

Messieurs BALDET Christophe, MESSIKA Cyril, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, SALUSSOLIA Brigitte, TEBOUL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GIBAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, SANTONI Lisa, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**



EXPOSÉ PREALABLE

L'annexe 8 du Règlement intérieur de la CCINCA, est relative aux délégations de signatures.

Conformément à l'article R711-68 du Code de commerce et à la norme 4.5 du « cadre OBCF » des CCI, le Règlement intérieur de la CCI doit fixer les conditions dans lesquelles le Président et le Trésorier peuvent déléguer leurs signatures à d'autres membres élus et, le cas échéant, au Directeur général ou, sur sa proposition à d'autres membres du personnel de la CCI. Les délégations visées sont :

POUR LE PRESIDENT :

- Délégation de signature en cas d'empêchement ;
- Délégation de signature en matière d'exécution du budget ;
- Délégation de signature en matière d'ordonnancement des dépenses.

POUR LE TRESORIER :

- Délégation de signature sur les titres de paiement, les opérations relatives aux encaissements et les opérations courantes de trésorerie (virement de compte à compte, ordres d'achat et de vente sur placements) ;
- Délégation de signature en matière de mandatement ;

Ces délégations sont nominatives et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'établissement.

MODIFICATIONS APORTEES A L'ANNEXE :

L'annexe 8 fait l'objet de mises à jour régulières. Un travail de refonte globale est nécessaire, qui s'effectuera dans les prochaines semaines. En effet, l'annexe actuelle contient des délégations de signatures autres que celles mentionnées ci-dessus. L'objectif est de limiter l'annexe aux seules délégations visées par les textes de référence.

Dans l'immédiat, plusieurs modifications « urgentes » ont été demandées, afin d'assurer le bon fonctionnement des travaux de la Chambre :

- ❖ Délégation de signatures pour les **actes relatifs à la formation professionnelle de l'apprentissage** : ajout de délégation de signatures pour les conventions de collaboration pour les projets de mobilité internationale, les conventions liées à des marchés publics de formation et prestations d'accompagnement et les conventions de co-traitance et sous-traitance ;
- ❖ Ajout de la filiale « **SCI ARGILA** » ;
- ❖ Modification du nom de la **Directrice des Affaires Juridiques** ;
- ❖ Ajout de **délégations au Directeur général adjoint en cas d'absence du Directeur général** pour les activités portuaires et l'engagement de candidatures dans des projets de développement de la CCINCA ;
- ❖ Suppression des détails inscrits dans les **sous-annexes**.



VUS

- Les articles 4 et 68 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 09 septembre 2024.

CONSIDÉRANT

- ☞ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ☞ Que conformément à l'article 68 du Règlement intérieur de la CCINCA, le Président peut établir, au profit des Membres élus, du Directeur Général et, sur proposition de ce dernier, des personnels de la CCINCA, une délégation de signature dont l'objet et les modalités sont précisément définis par écrit ; les délégations sont présentées au moyen d'un tableau annexé au présent règlement intérieur ;
- ☞ Qu'une modification de l'annexe 8, relative aux délégations de signatures, est devenue nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement de la Chambre ;
- ☞ Que les **principales modifications** proposées sont les suivantes :
 - Délégation de signatures pour les actes relatifs à la formation professionnelle de l'apprentissage : ajout de délégation de signatures pour les conventions de collaboration pour les projets de mobilité internationale, les conventions liées à des marchés publics de formation et prestations d'accompagnement et les conventions de co-traitance et sous-traitance ;
 - Ajout de la filiale « SCI ARGILA » ;
 - Modification du nom de la Directrice des Affaires Juridiques ;
 - Ajout de délégations au Directeur général adjoint en cas d'absence du Directeur général pour les activités portuaires et l'engagement de candidatures dans des projets de développement de la CCINCA ;
 - Suppression des détails inscrits dans les sous-annexes.
- ☞ Que conformément à l'article 4 du Règlement intérieur de la CCINCA, cette nouvelle version de l'annexe 8 sera transmise pour information à l'autorité de tutelle ;
- ☞ Que le Bureau a émis un avis favorable à l'adoption de la présente délibération lors de séance du 09 septembre 2024.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **APPROUVENT** les modifications de l'annexe 8 du Règlement intérieur de la CCINCA (Délégations de signatures).

Etant précisé que conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement intérieur de la CCINCA, cette annexe ainsi modifiée sera ensuite transmise pour information à l'Autorité de tutelle.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	62	Nombre de départs :	0
Nombre de participants au vote :	46 (<i>quorum : 32, atteint</i>)		
Nombre de votes exprimés :	44		

Abstention : 2 Contre : 0 Pour : 44

Nice, le 16 septembre 2024

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

